

# TRAVAIL ISOLÉ

## Identifier le risque et éviter l'accident aggravé

Mini-guide opérationnel santé-sécurité au travail



Version vérifiée au 10/06/2026

Objectif opérationnel : repérer les situations où un salarié travaille sans pouvoir être vu ou entendu directement, réduire l'isolement quand c'est possible, organiser l'alerte et garantir des secours à bref délai. Le travail isolé n'est pas seulement 'être seul' : c'est une situation où un accident peut être aggravé faute de témoin ou d'intervention rapide.

### Quand parle-t-on de travail isolé ?

- Un salarié réalise une tâche sans pouvoir être vu ou entendu directement.
- La probabilité de visite, de contact ou de secours rapide est faible.
- L'isolement peut être ponctuel : ronde, tournée, local technique, fermeture du site.
- La durée, l'environnement et la dangerosité de la tâche aggravent le risque.

Question clé : le salarié peut-il alerter et être secouru à bref délai ?

### Quelles causes & facteurs rechercher ?

Facteur	Exemples
Lieu isolé	Bâtiment seul, parking, chantier, sous-sol, réserve, site client.
Horaire atypique	Nuit, week-end, ouverture/fermeture, activité interrompue.
Tâche dangereuse	Hauteur, machine, électricité, chimique, manutention, conduite.
Public / agression	Accueil, soin, domicile, commerce, station-service, contrôle.
Secours difficiles	Zone sans réseau, accès complexe, absence de ronde ou de relais.

### Quels effets possibles sur la santé ?

Effet	Ce qui aggrave	Exemples
Traumatismes corporels	Risque d'accident aggravé si personne ne peut intervenir, alerter ou secourir à temps.	Hémorragie, chute, malaise, perte de connaissance.
Traumatismes psychologiques	Stress, sentiment d'abandon, peur de l'agression ou du non-secours.	Travail de nuit, aide à domicile, accueil public.
Baisse de vigilance	Absence de stimulation, fatigue, horaires atypiques, tâches monotones.	Transport, surveillance, gardiennage, rondes.
Aggression verbale / physique	Exposition liée à la nature de l'activité et à l'absence de soutien immédiat.	Infirmier de nuit, commercial, station-service.
Décès	Absence d'alerte ou délai d'intervention incompatible avec l'état de santé.	Malaise isolé, chute non détectée, suspension après chute.

### Comment identifier le risque ?

- Le salarié est-il hors vue ou hors portée de voix ? Pendant combien de temps ?
- La tâche est-elle dangereuse ou réalisée dans une zone difficile d'accès ?
- Existe-t-il un risque d'agression, malaise, chute, brûlure ou électrisation ?
- Le téléphone, la radio ou le DATI fonctionne-t-il partout ?
- Une personne connaît-elle le lieu, l'heure de départ et le retour prévu ?
- Qui reçoit l'alerte, rappelle, lève le doute et déclenche les secours ?

### Que faut-il inscrire au DUERP ?

A tracer	Contenu attendu
Postes isolés	Lieux, horaires, durées, fréquence, salariés concernés.
Risques	Accident non détecté, agression, malaise, secours tardif.
Mesures	Réduction isolement, contact périodique, alerte, secours.
Actions	Responsable, échéance, moyen, preuve de réalisation.
Suivi	Tests, incidents, retours d'expérience, mise à jour.

Réflexe : relier chaque situation isolée à une action de prévention datée.

### Quels documents demander ou produire ?

Document	Usage pratique
DUERP + liste d'actions	Identifier les postes isolés, coter les risques et suivre les mesures de prévention.
Procédure d'alerte / secours	Définir qui alerter, comment, délai de réponse, levée de doute et accès au site.
Consignes sécurité au poste	Dire ce qui est autorisé, interdit, à signaler et les contacts à utiliser.
Registre incidents / tests	Tracer alarmes, agressions, malaises, dysfonctionnements DATI et corrections.
Plan de prévention	Pour entreprises extérieures, travail de nuit, lieux isolés ou activité interrompue.

# TRAVAIL ISOLÉ

## Prévenir, alerter et secourir sans délai

Mini-guide opérationnel santé-sécurité au travail



Support prêt à diffuser - 3SAFE / CUSTOD3S

### Quels moyens de prévention mettre en place ?

Moyen	Actions à verrouiller	Preuves
Organisationnels	Diminuer le nombre et la durée des interventions isolées ; exécuter les tâches les plus dangereuses aux heures de présence ; organiser départ, point de contact et retour.	Planning, consignes, procédure, suivi des rondes.
Techniques	Fournir un moyen de communication fiable : téléphone, radio, talkie-walkie, DATI ; vérifier réseau, batterie, déclenchement, réception et maintenance.	Fiches de tests, notices, registre de maintenance.
Humains	Former les salariés, y compris CDD et intérimaires, à l'alerte, à la conduite à tenir, à la gestion des conflits et du stress.	Accueil sécurité, émargements, exercices.
Secours	Mettre à disposition les coordonnées utiles ; définir réception de l'alerte, rappel, levée de doute, intervention interne/externe et accès au site.	Procédure secours, annuaire, exercices, REX.
Suivi	Signaler les dysfonctionnements repérés ; analyser incidents, alarmes non reçues, agressions et retards d'intervention ; mettre à jour le DUERP.	Registre incidents, plan d'actions, preuves.

### Quels réflexes appliquer ?

#### 1. Repérer

Lister postes hors vue / hors voix.

#### 2. Réduire

Limiter durée et tâches dangereuses seul.

#### 3. Organiser

Départ, contact, retour, relais.

#### 4. Tester

Réseau, batterie, réception, levée de doute.

#### 5. Former

Nouveaux, CDD, intérimaires, extérieurs.

#### 6. Tracer

Incidents, alarmes, actions correctives.

### Comment organiser l'alerte ?

1 **Déclenchement**  
alarme manuelle ou automatique

2 **Réception**  
personne ou structure désignée

3 **Levée de doute**  
rappel, localisation, contrôle

4 **Intervention**  
collègue, astreinte, secours externes

5 **Retour d'expérience**  
cause, délai, action corrective

Un DATI aide à alerter ; il ne protège pas seul et ne remplace pas l'organisation des secours.

### Quels points de vigilance retenir ?

Vigilance	À vérifier concrètement	Base
DATI seul insuffisant	Sans personne pour recevoir, analyser et traiter l'alerte, le dispositif perd son utilité.	INRS ED 6288 ; INRS DATI
Travail en hauteur	Avec un EPI d'arrêt de chute, le travailleur ne doit jamais rester seul afin d'être secouru dans un délai compatible avec sa santé.	C. trav. R4323-61
Entreprise extérieure	Nuit, lieu isolé ou activité interrompue : prévoir les mesures évitant l'isolement sans secours à bref délai.	C. trav. R4512-13
Équipements élévateurs	Signalement de détresse, secours rapides et interdictions de certaines interventions isolées.	C. trav. R4543-19 à R4543-21
Nouveaux / CDD / intérim	Accueil sécurité, consignes et formation renforcée si poste à risques particuliers.	C. trav. L4141-2 ; L4154-2

### Références / réglementation / recommandations

Référence	À utiliser pour	Lien
C. trav. L4121-1 à L4121-3	Obligation générale de sécurité, prévention, information/formation, organisation et évaluation des risques.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. L4121-3-1 / R4121-1	DUERP, traçabilité collective, inventaire par unité de travail et actions de prévention.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. R4224-14 à R4224-16	Matériel de premiers secours, secouristes et mesures nécessaires en cas d'accident.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. R4323-61	Travail en hauteur avec EPI d'arrêt de chute : travailleur non laissé seul.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. R4512-13	Entreprises extérieures : nuit, lieu isolé, activité interrompue, secours à bref délai.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. R4543-19 à R4543-21	Travailleurs isolés sur équipements élévateurs : détresse, secours, interdictions spécifiques.	<a href="#">Légifrance</a>
C. trav. L4141-2 / L4154-2	Formation sécurité, formation renforcée CDD/intérimaires/stagiaires sur postes à risques.	<a href="#">Légifrance</a>
INRS ED 6288 / DATI	Démarche globale de prévention du travail isolé et limites des dispositifs d'alarme.	<a href="#">INRS</a>